

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUETTES
RÉUNI LE 14.05.2013**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE QUATORZE MAI à VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÛMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI EN MAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE Mr. Michel PEREZ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr VIRAZEL Daniel, Mme PUGGIA Huguette, Mme MONTELS Marie-Hélène, Mr GARCIA Jean-Louis ; Mr. CAPDECOMME Michel ; Mr ESTEVE Jean-Pierre ; Mr PARIS Thierry, Mme.LULIE-TUQUET Thérèse ; Mr. RONCHINI Daniel ; Mme ROUXEL-POUX Régine, Mr. SAUTREAU David ; Mr. SCHAEGIS Albert ; Mme VIEU Annie ;

ÉTAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme JOIGNEAUX Laurence ; Mr LAMARQUE Claude, Mr. SARRALDE Floréal ; Mr. EL BOUSTANI Hakim ; Mme ESTEBE-JAUVAT Valérie, Mr. LASSALLE-MICHEL Jean ;

ÉTAIENT ABSENTS : Mme. MÖRCH Sandrine ; Mr. LOSTE Maxime ; Mme BRUT-BONNEFOY Sandra ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PUGGIA Huguette,

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la dernière séance, dont copie a été adressée à chaque conseiller, est adopté sans observation.

① COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES par délégation est fait par Mr. le Maire :

⇒ La décision n° 03/2013 du 06.05.2013 ayant pour objet la signature d'une décision modificative n°01 à faire au budget 2013 pour procéder à des virements de crédits entre articles débiteurs et ceux créditeurs pour un montant de 15 350.00€

② AFFAIRES DU CADRE DE VIE & de L'URBANISME

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer deux demandes d'autorisations de construire concernant deux opérations d'investissement qui ont été inscrites au budget 2013, à savoir :

- ✓ L'installation d'un bloc sanitaire dans la cours du groupe scolaire et
- ✓ Les frais d'études pour la construction de la médiathèque.

③ AFFAIRES INTERCOMMUNALES :

⇒ à l'unanimité, le Conseil Municipal engage le Maire à présenter au Président du Syndicat Intercommunal de gestion du gymnase du Collège J.Vallès la demande de retrait de la Commune de cet EPCI : la Commune de Roquettes ne figure plus sur la carte scolaire du collège Jules Vallès, Il n'y a plus d'emprunt à rembourser, et pas de personnel à partager ; les biens resteraient propriété de la commune sur laquelle ils sont implantés ; Les subventions, le passif et l'actif seraient laissées au Syndicat.

⇒ Le conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel d'activités-année 2012, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.

④ RESSOURCES HUMAINES : A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal

⇒ approuve et autorise la mise en place de l'entretien professionnel qui se substituera à la procédure de la notation chiffrée pour l'ensemble des Agents communaux, et ce avec effet au 01.01.2013 ;

⇒ accepte la création et la mise en œuvre du dispositif « astreinte » auquel il faudra avoir recours en cas de déclenchement par les services de la sécurité civiles des « alertes » orange et rouge, en cas de sinistre ou événements météorologiques.

⑤ ADMINISTRATION GENERALE

⇒ Le Conseil Municipal consulté pour un avis de principe sur la mise en place du dispositif « VOISINS VIGILANTS », après débats et commentaires, par 10 voix contre, 6 pour, 2 abstentions et 2 ne prenant pas part au vote, rejette le projet de mise en place du dispositif.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité qu'une demande de subvention soit présentée pour l'achat du nouveau logiciel informatique en vue de l'ouverture de la médiathèque, et ce tant auprès de la D.R.A.C. (Etat), que du Conseil Général

VU PAR NOUS MICHEL PEREZ MAIRE DE ROQUETTES, POUR ETRE AFFICHÉ A LA PORTE DE LA MAIRIE, CE JOUR 17.05.2013 ET CE CONFORMÉMENT AU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LE MAIRE,
MICHEL PEREZ

